

Division des personnels enseignants
du 1^{er} degré public
Chargé de mission – examens et concours
Affaire suivie par :
Jean-Louis Prades
Tél : 04 72 80 68 45
Mél : ce.ia69-dpe4-concours@ac-lyon.fr

21, rue Jaboulay
69309 LYON CEDEX 07

Lyon, le 08 juin 2021

L'inspecteur d'académie
directeur académique des services
de l'éducation nationale

à

Mesdames et messieurs les instituteurs
et professeurs des écoles
s/c de mesdames les inspectrices et
messieurs les inspecteurs de
l'éducation nationale

Objet : Modules de Formation d'Initiative Nationale 2021/2022

Ref. : Circulaire MEN n°2113476C du 20/05/2021
BOEN n° 22 du 03/06/2021

J'ai l'honneur de vous informer de la publication, pour l'année scolaire 2021/2022, de la circulaire relative aux Modules de Formation d'Initiative Nationale dans le domaine de l'adaptation scolaire et de la scolarisation des élèves handicapés.

J'attire votre attention sur le fait que seuls les modules suivants seront ouverts aux inscriptions pour les enseignants du premier degré dans l'académie de Lyon :

21NDGS6027 - L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages niveau 1

21NDGS6028 – L'apport des sciences cognitives au service des apprentissages niveau 2

21NDGS6031 - Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré niveau 1

21NDGS6032 - Enseigner à des élèves présentant des troubles du spectre de l'autisme (TSA) dans les établissements scolaires du premier et du second degré niveau 2

21NDGS6055 - Scolariser et accompagner le parcours scolaire des enfants et adolescents présentant des difficultés comportementales.

21NDGS6056 - Les troubles neuro développementaux: les connaitre et maitriser les besoins des élèves concernés.

Je vous invite à vous reporter à la liste jointe à cette circulaire, qui précise notamment les publics concernés par chacun de ces modules de formation ainsi que les dates retenues.

Les demandes de formation seront classées selon le barème ci-dessous :

8 points pour l'enseignant titulaire du CAPPEI, prioritaire aux modules de formation d'initiative nationale conformément à la circulaire n°2017-026.

6 points pour l'enseignant occupant un poste ASH dont la nature est en lien direct avec l'objet du stage.

4 points pour l'enseignant occupant un poste ASH dont la nature est sans lien direct avec l'objet du stage.

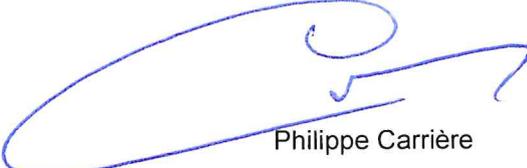
2 points pour l'enseignant occupant un poste hors ASH.

Les demandes présentant une égalité de points seront départagées par l'ancienneté générale de service, de la plus faible à la plus grande.

Je vous demande, pour faire acte de candidature, de bien vouloir compléter le formulaire joint à ce courrier et le transmettre à l'Inspecteur de l'Education Nationale de votre circonscription. Vous veillerez à renseigner ce document dans son intégralité, les demandes incomplètes ne pouvant être retenues. Seuls les modules listés dans cette circulaire vous sont ouverts.

Vous devrez adresser votre demande à l'IEN de votre circonscription au plus tard le mercredi 16 juin 2021, délai de rigueur. L'IEN adressera en un seul courriel à la DPE - Concours toutes les demandes des enseignants de sa circonscription pour le 24 juin 2021 au plus tard, portant un avis pour chaque enseignant.

Je vous en remercie par avance.



Philippe Carrière

PJ : formulaire d'inscription / liste des modules